La Lettre des Enseignants Du Nord

"Faites la différence"

19 octobre 2007

HOLD UP DES ECOLES PRIVEES SUR LES BUDGETS COMMUNAUX

Quand, enfin, d'autres nous rejoignent…

Le **SE-UNSA** et l'**UNSA Education** se félicitent du soutien apporté, lors du dernier CDEN par d'autres organisations syndicales, dans le combat qu'ils mènent au sein du CNAL depuis décembre 2005, pour l'abrogation de l'article 89 de la loi de décentralisation d'août 2004.

Pour mémoire, cet article permet aux écoles privées d'exiger des municipalités d'origine de leurs élèves le versement du forfait communal, forfait qu'elles évaluent (on n'est jamais si bien servi que par soi-même) à 1000 € par élève.
Vous pourrez trouver en pièce jointe un document à découvrir et diffuser sur le sujet.

Information à la presse

Circulaire d'application de l'article 89
et forfait communal :
le CNAL dépose un recours au Conseil d'Etat
et poursuit son action

Conformément à leur décision du 13 septembre, les organisations du CNAL viennent de déposer un recours devant le Conseil d'Etat contre la circulaire d'application du 27 août 2007 de l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

Le CNAL poursuit son travail d'information auprès des élus et met à disposition de tous un diaporama sur son site (http://www.cnal.fr/) pour illustrer les conséquences de cette circulaire et de l'article 89.

Le CNAL rencontre les groupes parlementaires pour obtenir l'abrogation de cet article.

Le CNAL et l'AMRF se sont réunis ce jour pour faire le point sur ce dossier et ont retenu le principe d'une initiative commune durant le mois de novembre.*

**Association des Maires Ruraux de France*

Paris, le 17 octobre 2007
Laurent Escure
Secrétaire général du CNAL

FICHIER BASE ELEVES

Disparition de toute ambiguïté concernant les sans-papiers

Le déploiement de « Base élèves », application informatique de gestion, est en voie de généralisation dans le 1er degré, sur tout le territoire.

Il vient compléter le dispositif de même nature, opérationnel depuis 1995, dans tous les établissements du second degré.

Le **SE-UNSA** est favorable à la mise à disposition d'outils modernes de gestion susceptibles de faciliter et le travail des personnels et le suivi pédagogique des élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Dès le début de sa mise en œuvre en 2004, le **SE-UNSA** est donc intervenu pour que cette application satisfasse aux principes de sécurité et de confidentialité, exigés par la loi sur l'Informatique et les libertés.

Dans le contexte de la « chasse aux sans-papiers », et bien que les directeurs d'école ignorent la régularité de la situation administrative des parents d'élèves, le **SE-UNSA** avait donné la consigne syndicale de ne pas remplir les champs (facultatifs) : « date d'entrée sur le territoire » et « langue et culture d'origine ».

Le **SE-UNSA** se réjouit que le Ministère de l'Education Nationale ait pris en compte son action et entendu ses remarques. Il vient de décider, en effet, de retirer du fichier « Base élèves » les champs incriminés, ainsi que celui relatif à la nationalité.

Est ainsi levée toute ambiguïté sur un possible détournement de renseignements à des fins policières étrangères aux objectifs de l'Ecole Publique.

Paris, le 03 octobre2007
Luc BERILLE
Secrétaire Général

Pour mémoire…
L'EXPRESS n° 2880 du 14 septembre 2006
Logiciel mouchard
Le Syndicat SE-UNSA met en garde les directeurs d'écoles contre Base Elèves, un système informatisé de gestion utilisé depuis 2004. « Dans le contexte actuel de la chasse aux sans-papiers, explique Stéphanie Valmaggia, déléguée nationale du syndicat, nous demandons aux directeurs de ne pas remplir les champs relatifs à la date d'entrée sur le territoire et à la langue et culture d'origine ».

LETTRE AUX EDUCATEURS

Enfin ! Enfin, nous l'avons eue, et pas sur du vulgaire papier recyclé, non sur du beau papier glacé, avec une belle police, en gros caractères par respect pour nos yeux fatigués ou embués par l'émotion contenue, un beau style à faire pleurer dans les chaumières.

On imagine bien à la lecture au coin du feu le papa qui opine du chef à l'évocation du respect que Monsieur le Président veut restaurer, on se représente la maman émue de voir le mot « enfant » figurer 68 fois dans un document de 9 pages et demi (en caractères ordinaires) et l'enfant courant déjà à l'idée de travailler moins pour en savoir plus, le papi qui se redresse –péniblement – mais avec droiture lorsqu'on lui lit qu'il faut récompenser le mérite et sanctionner la faute et la mamie préciser que Nicolas est un ami de Michel Drucker. Et monsieur le curé, qui se trémousse de plaisir, en dégustant « le spirituel et le sacré qui accompagnent de toute éternité l'aventure humaine », avant de tomber dans les bras du maire qui précise à l'homme de Dieu qu'il a lu dans la lettre que « la laïcité est le plus sûr moyen de lutter contre la tentation de l'enfermement religieux ». Le coq, même le coq, dans son poulailler, de se pavaner tandis que ses poules lui caquettent que « la France a placé l'universalisme au cœur de sa pensée et de ses valeurs » et que « notre devoir est de promouvoir la diversité culturelle (même dans les journaux hexagonaux ?) face à la menace d'aplatissement du monde ». Sans compter, à l'écurie, Brighelli qui relit 100 fois que « l'échec scolaire a atteint des niveaux qui ne sont pas acceptables ».

Et même nous, même nous, pauvres de nous, nous ne dédaignons pas qu'on nous dise « qu'il n'y a rien de plus grand et de plus beau qu'aider l'intelligence, la sensibilité à s'épanouir, à trouver leur chemin », qu'on nous dise que « notre rôle est d'aider les enfants à devenir des adultes, à devenir des citoyens »… Et puis quand on s'est un peu fait chahuter en classe la veille, on se complaît à lire « qu'il faut être capable de sanctionner nos enfants », que « le sentiment de l'impunité est une catastrophe pour l'enfant », que « nous devons reconstruire une éducation du respect, une école du respect ». Et de pousser un soupir de contentement en lisant que « La Nation nous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail ».

Séquence émotion !

Quel chic type, ce Sarkozy ! Un gendre parfait ! Enfin, avant le mariage !

FONCTION PUBLIQUE : Ce que Sarkozy veut faire…

Dans ce numéro comme dans ceux qui suivront, nous allons nous attacher à vous montrer comment Sarkozy et son gouvernement vont tenter de mettre à bas le statut de la fonction publique, ce que ça changera pour les collègues, ce que ça changera pour les usagers de l'école.

Moins 85 000 postes…
… plus 120 000 élèves

« Je me suis engagé à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » (allocution du 19 septembre 2007)

85 000 postes c'est plus 10% des 830 000 postes d'enseignants qui existent actuellement !

Imaginons que dans chaque école de 10 classes (ou chaque réseau d'école si les créations d'EPEP se généralisent), on supprime un poste. Chaque classe, dans le Nord, compte en moyenne 24 élèves ; elle en compterait 27… en moyenne !

Il faudra donc faire mieux, faire plus avec plus d'élèves, ce seront donc nos conditions de travail et celles de nos élèves qui se détérioreront gravement.

Pour info, en 2007, quand, dans les écoles publiques du Nord, on supprime un poste pour 36 élèves en moins, dans les écoles privées, on supprime un poste pour 58 élèves en moins.

Pour recevoir la brochure, merci d'écrire à :
SE-UNSA, Maison des Enseignants
32, bld Lebas – 59000 – LILLE
03.20.62.22.80 – 59@se-unsa.org

« TOUCHE PAS A MON ADN »

L'UNSA soutient la pétition

L'UNSA soutient la pétition contre la possibilité de recourir à des tests ADN pour prouver une filiation dans le cadre du regroupement familial lancée par **SOS Racisme et Charlie Hebdo**.

Cette pétition considère que l'amendement Mariani, adopté par l'Assemblée nationale, fait entrer la génétique dans l'ère d'une utilisation non plus simplement médicale et judiciaire mais dorénavant dévolue au contrôle étatique.

Cette nouvelle donne pose trois séries de problèmes fondamentaux. En premier lieu des problèmes d'ordre éthique, mais elle fait aussi voler en éclats le consensus précieux de la loi bioéthique qui éloignait les utilisations de la génétique contraires à notre idée de la civilisation et de la liberté. Enfin, elle s'inscrit dans un contexte de suspicion généralisée et récurrente envers les étrangers, qui en vient désormais à menacer le vivre ensemble.

Cet amendement introduit des changements profondément négatifs. C'est pourquoi les nombreux signataires, dont le secrétaire général de l'UNSA, ont appelé le Président de la République et le gouvernement à retirer cette disposition, sous peine de contribuer, en introduisant l'idée que l'on pourrait apporter une réponse biologique à une question politique, à briser durablement les conditions d'un débat démocratique sur les questions liées à l'immigration.

Certes le Sénat a adopté une version remaniée de l'amendement Mariani mais l'UNSA tient à rappeler l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique le 4 octobre dernier : « Malgré toutes les modifications de rédaction, le CCNE craint que l'esprit de ce texte ne mette en cause la représentation par la société d'un certain nombre de principes fondamentaux […] L'erreur est de laisser penser qu'en retrouvant le gène, la filiation serait atteinte. La filiation passe par un récit, une parole, pas par la science. L'identité d'une personne et la nature de ses liens familiaux ne peuvent se réduire à leur dimension biologique ».

Signer la pétition

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Mél : .....@.....

☐ souhaite adhérer au

☐ souhaite recevoir les parutions du

VIVE LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Vous prenez le train ou le bus chaque jour pour aller en classe ? Vous avez droit à un remboursement des frais de transport.
Le SE/UNSA vous invite donc à le faire valoir.

LE PRINCIPE :

Le décret n° 2006-1663 du 22/12/06 institue une prise en charge partielle (généralement 50%) des titres d'abonnement correspondant au trajet entre la résidence habituelle et le lieu de travail, sous réserve bien évidemment de conditions précises :

- Utiliser un moyen de transport collectif (au sens de l'article 7 de la loi n° 82-1153)
- Etre fonctionnaire titulaire ou non titulaire des administrations de l'Etat-employeur (enseignants, assistants d'éducation, vacataires …)
- Pouvoir justifier d'un titre **annuel** de transport (ou, à défaut, d'un titre mensuel à nombre de voyages illimités)

POUR RECEVOIR l'imprimé de demande de remboursement accompagné des explications techniques (montant du remboursement, travail à temps partiel, interruption provisoire du trajet …), merci de nous écrire à : 59@se-unsa.org

---

Si vous souhaitez recevoir la visite d'un(e) délégué(e) du Personnel SE-UNSA, merci de retourner la fiche ci-dessous complétée à :

Maison des Enseignants 32 Bd Lebas 59000 LILLE

Demande de visite
d'un(e) Représentant(e) du Personnel
SE-UNSA

Je soussigné(e) .....
Enseignant(e) à l'école .....
de ..... tél .....
demande, en accord avec le(la) directeur(trice) de l'école, le passage d'un(e) délégué(e) du Personnel SE-UNSA
(précisez lequel éventuellement .....),
afin d'être informé(e) sur :

☐ l'avancement
☐ l'intégration PE et hors-classe
☐ le calcul du montant de la pension
☐ le mouvement du Personnel
☐ les opérations de changement de département
☐ le travail à temps partiel, le congé parental, la disponibilité…
☐ la position du SE-UNSA sur le(s) sujet(s) suivant(s) :
.....
☐ autres .....

Coordonnées personnelles
Nom, Prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....
Mél : .....
Date : ..... Signature :